



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120501

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 21/10/2021 13H55 C:000008 I:29043
V/REF : 800258
V/Email reçu le Jeudi 21/10/2021 à 13H55

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1862
IMMEUBLE : CLEMENCEAU
3A/3B, AVENUE CLEMENCEAU
01100 OYONNAX

Feillens, le 14 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-210Y

LOCALISATION : 3 A AVENUE CLEMENCEAU - OYONNAX - MME AKARROUCH/MR EL KEBIR:0664880251/
0646141995/0951027886 - LOGT 1022 - 2EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR REAGRAFER OU REMPLACER ATTACHE DE TABLIER CHAMBRE 2
Donneur d'ordre : M. A CODINA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 NOVEMBRE 2021 A 14H15
POULIE A REMPLACER (ACOMMANDER)
PREVOIR UNE NOUVELLE INTERVENTION

LE 13 DECEMBRE 2021 A 10H15
REMPLACEMENT D'UNE POULIE POUR SANGLE
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	90,00	90,00
1,00	MS03009-Rempl. sangle de volet roulant	1	90,00	90,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120501

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	180,00
T.V.A. a 10,00%	18,00
TOTAL T.T.C.En EURO	198,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



21/10/2021 - 13h55

Bon de Commande

N° : 800258 du 19/10/2021

Pr.

SEM CODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel: 04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N° : 597 714 du 23/08/2021

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.

01-EE-2212-ENT-6156310

Date limite exécution : 31/10/2021

Observations

Tél LOC : 06.64.88.02.51

Prestation à réaliser		Qté
Réagrage ou remplacement d'attaches de tablier, y compris toutes sujétions		1,00
CHAMBRE 2		

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CODINA Jonathan le 19/10/2021

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S. au capital de 15 000 €
570 route de Ternant 01570 FEILLENS
Tél: 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
bourgogne@servimo.fr
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE D'OYONNAX

1/2

21/10/2021 à 13:56

Taxe sur la valeur ajoutée

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon

CS 91007

01009 BOURG en BRESSE CEDEX

Tél: 04.74.22.40.66



Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
- ☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 3 AVENUE CLEMENCEAU 01100 OYONNAX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
- ☐ Cloisons intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie
- ☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huissières extérieures
- ☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
- ☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

le 21/10/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia-DIAF

Direction des Agences

Número: 800258